

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme METGE (représentée par Mme BERNARD).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 juin 2012

Délibération n° : 30-2012

Objet : Centre social Balzac – tarification de mini-séjour à Ounans (Jura)

Le Centre social Balzac organise un mini-séjour pour 12 jeunes âgés de 12 à 17 ans, du 10 au 13 juillet 2012.

Ce séjour, d'une durée de 4 jours et 3 nuits, à raison de 12 participants, se déroulera à Ounans, dans le Jura. L'hébergement est prévu sous tente et les repas collectifs seront préparés par les jeunes.

Des activités nautiques et sportives (Kayak, baignade surveillée, VTT, sarbacane) et culturelles (visite des grottes des Planches) sont programmées.

L'organisation s'effectue en partenariat entre le Centre social Balzac et la MJC Maladière. Un animateur permanent et une animatrice saisonnière du centre accompagneront les jeunes.

L'ensemble des dépenses pour ce séjour s'élève à 1 862,05 €, (hors frais de personnel) dont :

- 196,30 € pour l'hébergement,
- 1 052,75 € pour les droits d'entrées et l'encadrement des animations sportives,
- 420,00 € pour l'alimentation,
- 193,00 € pour le transport,

ce qui représente un coût de 155,17 € par jeune, étant précisé que ceux d'entre eux qui bénéficient de "l'Aide aux Temps Libres" de la Caisse d'Allocations Familiales pourront bénéficier d'une aide de 8 € par jour, soit 32 € pour la durée du séjour.

Conformément aux usages pour la tarification des mini-séjours en partenariat avec la MJC, il est envisagé de facturer un tiers du prix de revient aux familles (hors frais de personnel), soit 51 €.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration décident de fixer le tarif du séjour à 51 € par participant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIL. 2012

